

Signature Charte « Zéro Phyto »

VIRIGNIN le jeudi 29 septembre 2016 à 17h00

DOSSIER DE PRESSE

La Communauté de communes BUGEY SUD porte la compétence de mise en place d'une gestion concertée des cours d'eau et des milieux aquatiques sur son territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, la gestion est partagée avec le Syndicat Mixte du Séran pour le cours d'eau le Séran. 12 communes de la CCBS adhèrent au syndicat : Artemare, Béon, Ceyzérieu, Cressin-Rochefort, Culoz, Flaxieu, Lavours, Marignieu, Pollieu, Saint-Champ-Chatonod, Saint-Martin de Bavel et Vongnes. Les cours d'eau gérés par la CCBS sont donc l'Arène, le Furans et le Gland et leurs milieux humides annexes.

Pour mener à bien ce projet, la CCBS a élaboré un programme d'actions en collaboration étroite avec les partenaires techniques : **Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la DDT 01, la Fédération de Pêche, les associations de pêche, la CNR, le Syndicat Mixte du Séran et les partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse et le Département de l'Ain.** Les actions qui ont été identifiées comme prioritaires sont l'accompagnement des communes pour atteindre la **suppression de l'usage des produits phytosanitaires d'ici le 1^{er} janvier 2017** et la réalisation d'une étude sur les cours d'eau ayant pour objectif l'élaboration d'un programme de restauration et d'entretien sur plusieurs années.

OBJECTIF ZERO PHYTO

La loi Labbé du 6 février 2014 vise l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et relevant de leur domaine public ou privé à compter du 1 janvier 2020. La loi relative à la transition énergétique votée le 22 juillet 2015 a avancé l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, il reste peu de temps aux communes pour préparer la transition vers une nouvelle gestion des espaces publics sans pesticide. C'est pourquoi la CCBS souhaite accompagner les communes dans cette démarche.

26 communes sur les 28 de la CCBS pouvant bénéficier de son accompagnement ont accepté d'adhérer à la charte « Objectif Zéro Phyto ». Il s'agit de : **Ambléon, Arboys-en-Bugey, Armix, Belley, Béon (SM Séran), Brégnier-Cordon, Brens, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cuzieu, Groslée-Saint-Benoît, Izieu, La Burbanche, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-Nattages, Peyrieu, Prémazel, Pugieu, Rossillon, Saint-Germain-les-Paroisses, Virieu-le-Grand, Virignin**. Cette Charte, portée par la **FRAPNA de la Loire**, engage les communes à atteindre la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en suivant plusieurs paliers et étapes étalés sur 3 à 5 années. Sachant que la législation a avancé l'interdiction au 1^{er} janvier 2017, le délai d'action est considérablement réduit. C'est pourquoi la CCBS souhaite engager le plus rapidement possible les communes dans la Charte de façon à rendre les services communaux les plus opérationnels possible dès le printemps 2017.

Au travers de cette Charte, la Communauté de communes s'engage avec les 26 communes à réaliser les Plans de Désherbage Communaux (PDC), à former les agents aux techniques alternatives, à informer et sensibiliser la population. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer l'emploi d'un chargé de mission pour la réalisation et la mise en œuvre des Plans de Désherbage Communaux, l'achat groupé de matériel, la formation des agents et la réalisation d'outils de communication. Les financements octroyés peuvent atteindre de 50 à 80 % suivant les actions entreprises.

La Communauté de communes BUGEY SUD convie donc les 26 communes à signer la Charte Zéro Phyto :

le jeudi 29 septembre 2016 à 17h en mairie de Virignin.

Au cours de cette rencontre, la FRAPNA rappellera aux communes le contenu et les objectifs de la Charte. Ce sera également l'occasion de présenter **Julie BUISSON**, qui a rejoint l'équipe de la CCBS pour assurer la mission d'élaboration et de mise en œuvre des plans de désherbage à la CCBS.



Déroulement de la mission

L'objectif est d'être prêt pour le printemps 2017 soit le mois d'avril.

1. SEPT 2016 à FEVR2017 : Visite de chaque commune signataire pour recueillir les données : zones entretenues, classement des zones, les besoins des communes
2. SEPT 2016 à FEVR2017 : Cartographie des données et rédaction du plan de désherbage communal et intercommunal
3. MARS 2017 : Présentation du plan à chaque commune pour avis et validation
4. MARS 2017 : Formation mutualisée des agents communaux sur le territoire de Bugey Sud par l'ARS
5. FEVRIER 2017 : Organisation d'une journée d'essai de matériel par les agents communaux et les élus pour définir le matériel à acquérir
6. MARS 2017 : Achat groupé du matériel
7. MARS 2017 : Organisation de la livraison du matériel
8. Tout au long de la mission, un travail sera réalisé pour élaborer et réaliser des outils de communication à destination des usagers du territoire.

Déroulement de la rencontre

- ✓ Mot d'accueil de Xavier VINCENT, Vice-Président de la CCBS à l'environnement
- ✓ Mot de la FRAPNA
- ✓ Présentation de la Charte et de ses objectifs
- ✓ Présentation du déroulement et du planning prévisionnel de la mission par Catherine VERT
- ✓ Présentation de Julie BUISSON recrutée pour accomplir la mission
- ✓ Témoignage d'une commune
- ✓ Défilé des élus pour signer l'acte d'engagement de la Charte
- ✓ Photo générale des communes signataires
- ✓ Invitation au verre de l'amitié

